

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publié avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de
Montréal.

Paraissant le Samedi



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance. Le numéro 2 cts.

Bureaux de " La Semaine Religieuse " à l'Archevêché de Montréal.

DIRECTEUR : M. l'abbé J. M. Emard.

Permis d'imprimer : L. D. A. MARECHAL, V. G., Administrateur.

SOMMAIRE

Vingt-cinquième dimanche après la Pentecôte. — Lettre Encyclique de Notre saint Père le Pape Léon XIII au peuple d'Italie, (suite). — Mort du R. P. dom Conturier, abbé de Solesmes, P. N. B. — Un souvenir du bague. — La prière, A. M. — Le centenaire de Lamartine : Discours de Mgr Perraud, évêque d'Autun. — Chronique : Ordinations, etc. — Nouvelles religieuses : Rome, Brésil, Grèce, Hollande. — Décès. — Question au sujet du mariage.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

LUNDI	17	NOVEMBRE	— St-Télesphore.
MERCREDI	19	“	— Ste-Sophie.
VENDREDI	21	“	— L'Epiphanie.

FETES DE LA SEMAINE

DIMANCHE	16	Novembre	— 25 P. S. Josaphat, E. M., d.
LUNDI	17	“	— S. Grég. le Thaum., E. C., s.
MARDI	18	“	— Déd. Bas. SS. P. & P., doub.
MERCREDI	19	“	— Ste-Elisabeth de Hong., Ve., d.
JEUDI	20	“	— S. Félix de Valois, C., d.
VENDREDI	21	“	— Présenta. de la B. V. M., d. m.
SAMEDI	22	“	— Ste-Cécile, V. M., d.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Cathedrale. — La retraite des dames demoiselles commencera dimanche, le 23 novembre, à 7 heures du soir, se terminera le jeudi suivant.

Notre-Dame. — Dimanche, 16 novembre, après vêpres, procession du T. S. Sacrement par la confrérie de la Bonne Mort.

Eglise St-Joseph, rue Richmond. — Dimanche, 16 novembre, à 7 heures p. m. Assemblée des membres de la confrérie de St-Joseph. Instruction, recommandations aux prières et salut du S. Sacrement.

Mercredi, 19 novembre, messe à l'autel de St-Joseph, à l'intention des associés vivants et défunts. Le même jour, heure de garde en l'honneur de Notre-Dame du Rosaire.

Ste Brigide. — Samedi, 15 novembre, ouverture des 40 heures ; grand'messe à 9½, suivie de la procession et de l'exposition du T. S. Sacrement. Vêpres et amende honorable à 7 heures du soir.

DIMANCHE 16. — Grand'messe à 10 heures ; le soir à 7 heures, Vêpres, et amende honorable.

Lundi, 17, grand'messe à 9½ heures ; procession et déposition du T. S. Sacrement.

Gesu. — Dimanche, 16 novembre, solennité de St Berchmans.

St-Leonard de Port-Maurice. — Dimanche, 16 novembre, à 2 heures bénédiction solennelle d'une cloche pour l'église.

DIMANCHE 16, solennité du titulaire de St-Martin et St-Stanislas.

A V I S

Comité de rédaction de la SEMAINE RELIGIEUSE :

Messieurs Emard, Bruchési et Archambault.

Pour les abonnements et l'administration s'adresser à M. l'abbé J. A. Vaillant, à l'Archevêché.

IMPRIMERIE ANT. ROBERT, 193, Rue St-Urbain.

VINGT-CINQUIÈME DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

« Le royaume de Dieu est semblable à un grain de sénévé. »

I. Les similitudes du grain de sénévé nous représentent les commencements faibles et les accroissements successifs des œuvres de Dieu. L'Eglise tout entière obéit à cette loi de progression. Petite et presque imperceptible dans son germe, elle étend sous terre de profondes racines, avant de déployer au loin et à la face du soleil les rameaux qui abritent les oiseaux du ciel.

Comme un point lumineux qui croît de plus en plus jusqu'à la plénitude de son épanouissement, la foi se propage graduellement dans toutes les régions du monde ; et elle emploie les moyens les plus simples pour opérer les plus grandes choses. C'est par sa marche calme et persévérante, bien plus que par des mouvements impétueux, qu'elle s'élève et se dilate à travers tous les siècles, toujours victorieuse. Et pour accomplir ce grand ouvrage, Dieu s'est servi des instruments les plus faibles ; il a choisi ceux que le monde regardait comme des insensés pour confondre les sages et les puissants de la terre.

Que nul n'attribue donc ses succès à ses propres aptitudes ! que nul non plus ne prétexte son incapacité pour se dispenser du service de Dieu !

II. Le mystère du grain de sénévé ne s'applique pas seulement à l'Eglise, il regarde aussi l'âme chrétienne ; car de même que la semence confiée à la terre ne produit que successivement ses feuilles, ses fleurs et ses fruits, de même le germe de la vie divine, implanté dans l'âme, se développe graduellement jusqu'à une maturité parfaite. Jésus Christ lui-même, qui est à la fois notre modèle et notre vie, croissait en grâce et en sagesse ; croissance mystérieuse qui doit se produire en chacun de nous, et nous élever peu à peu jusqu'à une sublime sainteté. Mais ce n'est pas nous qui donnons l'accroissement à cette vie nouvelle. La part de l'homme dans les œuvres de Dieu consiste à seconder fidèlement le travail de la grâce. La sagesse ne lui commande pas de faire tout ce qui est bien ; mais elle lui conseille de bien faire tout ce qu'il fait, et de remplir dignement sa tâche de chaque jour.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

NOTRE TRES SAINT PERE LE PAPE LEON XIII

Pape par la divine Providence

Aux Evêques, au Clergé et au peuple d'Italie

(Suite).

D'autre part, l'action de l'Etat est de soi tout entière dirigée à faire disparaître de la nation tout cachet religieux et chrétien. Dès lors, de tout ce qui constitue la vie officielle on exclut systématiquement toute inspiration et toute idée religieuse, quand on n'en vient pas aux attaques directes ; les manifestations publiques de la foi et de la piété catholique ou sont prohibées, ou sont entravées, sous de vains prétextes, par des obstacles sans nombre ; à la famille on a enlevé sa base et sa constitution religieuse, en proclamant ce que l'on appelle le mariage civil ; et, grâce à l'instruction, que l'on veut exclusivement laïque depuis les premiers éléments jusqu'à l'enseignement supérieur des Universités, les nouvelles générations, autant que cela dépend de l'Etat, sont comme contraintes de grandir en dehors de toute idée religieuse et dans une ignorance complète des premières et des plus essentielles notions de leurs devoirs envers Dieu. C'est là mettre la cognée à la racine de l'arbre, et l'on ne saurait imaginer un moyen plus universel et plus efficace pour soustraire à l'influence de l'Eglise et de la foi la société, la famille et les individus. « Saper par tous les moyens le cléricalisme dans ses fondements et aux sources mêmes de la vie, c'est-à-dire à l'école et dans la famille, » tel est le mot d'ordre des écrivains franc-maçons.

On répondra que cela ne se passe point seulement en Italie, mais que c'est un système de gouvernement auquel les Etats se conforment d'une manière générale.

Cette observation ne contredit pas, mais confirme tout ce que Nous disons des projets et de l'action de la franc-maçonnerie en

Italie. Oui, ce système est adopté et mis en pratique partout où la franc-maçonnerie exerce son action impie, et comme cette secte est très répandue, de là vient que le système antichrétien, lui aussi, est très largement appliqué.

Mais cette application est plus rapide et plus générale, elle est poussée beaucoup plus loin dans les pays où les gouvernements sont plus soumis à l'action de la secte et savent mieux en favoriser les intérêts. Or, par malheur, au nombre de ces pays il faut placer présentement la nouvelle Italie. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elle est sujette à l'influence impie, malfaisante des sociétés secrètes ; mais depuis quelque temps, celles-ci, devenues toutes-puissantes et absolument dominatrices, la tyrannisent à plaisir. En Italie, la direction de la chose publique, en ce qui concerne la religion, est totalement en harmonie avec les aspirations des sectes, qui trouvent, pour mettre leurs idées à exécution, dans les dépositaires du pouvoir public des fauteurs déclarés et de dociles instruments. Les lois contraires à l'Eglise, les mesures directement agressives sont tout d'abord proposées, résolues, décrétées dans les réunions des sectes. Il suffit qu'une chose paraisse, de près ou de loin, devoir causer à l'Eglise quelque affront ou quelque dommage pour qu'elle soit incontinent favorisée et encouragée.

Parmi les faits les plus récents, nous rappellerons l'approbation donnée au nouveau code pénal, dans lequel ce qu'on a voulu avec le plus de ténacité et en dépit de toutes les raisons contraires, c'était d'adopter les articles dirigés contre le clergé, articles qui sont comme une loi d'exception et tendent à considérer comme délictueux certains actes qui sont des devoirs sacrés du ministère ecclésiastique. La loi sur les *Œuvres Pies*, qui soustrait à toute action et toute ingérence de l'Eglise le patrimoine accumulé par la piété et la religion des aïeux à l'ombre et sous la tutelle de l'Eglise, cette loi avait été depuis bien des années résolue dans les assemblées de la secte, précisément parce qu'elle devait infliger à l'Eglise une offense nouvelle, diminuer son influence sociale et supprimer d'un trait une grande quantité de legs destinés au culte divin. Il faut joindre à cela une œuvre éminemment maçonnique, l'érection du monument au fameux apostat de Nola, résolue, décrétée, exécutée, avec l'aide et la faveur des gouvernants, par la franc-maçonnerie, qui, par la bouche des interprètes les plus autorisés de sa pensée, n'a pas craint

d'avouer le but de son œuvre et d'en déclarer la signification : le but, c'était d'outrager la Papauté, la signification, c'était qu'on entend désormais substituer à la foi catholique la liberté d'examen la plus absolue, la liberté de critique et de pensée, la liberté de conscience ; or, on sait ce que signifie un tel langage dans la bouche des sectaires.

Et comme, pour mettre le sceau à toute cette entreprise, sont venues ensuite les déclarations les plus explicites, faites par celui-là même qui est à la tête du gouvernement ; elles ont le sens que voici : La lutte vraie et réelle, que le gouvernement a le mérite d'avoir entreprise, c'est la lutte entre la foi et l'Eglise d'une part, le libre examen et la raison de l'autre. Que l'Eglise cherche à réagir, à enchaîner de nouveau la raison et la liberté de penser et d'écrire. Quant au gouvernement, il se déclare, dans cette lutte, ouvertement en faveur de la raison contre la foi, et se donne la mission de faire en sorte que l'Etat italien soit l'expression évidente de cette raison et de cette liberté ; triste mission que Nous avons récemment, dans une occasion analogue, entendu de nouveau affirmer avec audace.

A la lumière de tels faits et de telles déclarations, il est plus que jamais évident que l'idée maîtresse qui préside à la marche de la chose publique, en Italie, est, en ce qui concerne la religion, la mise à exécution du programme maçonnique. On voit quelle partie du programme a déjà été réalisée : on sait ce qui reste à exécuter, et l'on peut prévoir avec certitude que tant que l'Italie sera aux mains des gouvernements sectaires ou dépendant des sectes, ou en poursuivra la réalisation, plus ou moins rapidement, selon les circonstances, jusqu'à son plus complet développement. L'action des sociétés secrètes tend actuellement à réaliser les desseins suivants, conformément aux vœux et aux résolutions prises dans leurs assemblées les plus autorisées, vœux et résolutions tous inspirés par une haine à mort contre l'Eglise : « Abolition dans les écoles de toute instruction religieuse ; fondation d'établissements dans lesquels la jeunesse féminine elle-même ne soit soumise à aucune influence cléricale, quelle qu'elle soit, puisque l'Etat, qui doit être absolument athée, a le droit et le devoir inaliénables de former le cœur et l'esprit des citoyens, et qu'aucune école ne doit être soustraite à son inspiration, ni à sa surveillance ; application rigoureuse de toutes les lois en vigueur qui ont pour but d'assurer l'indépendance

absolue de la société civile vis-à-vis des influences cléricales ; observation stricte des lois qui suppriment les corporations religieuses ; emploi de tous les moyens capables d'assurer leur efficacité ; remaniement de tout patrimoine ecclésiastique, en partant du principe que la propriété appartient d'elle-même à l'Etat et l'administration des biens aux pouvoirs civils ; exclusion de tout élément catholique ou clérical de toutes les administrations publiques, des OEuvres pies, des hôpitaux, des écoles, des conseils où se préparent les destinées de la patrie, des académies, des cercles, des associations, des comités, des familles ; exclusion en tout, partout, toujours. Au contraire, l'influence maçonnique doit se faire sentir dans toutes les circonstances de la vie sociale et devenir maîtresse et arbitre de tout, C'est ainsi qu'on applaudira la voie à l'abolition de la Papauté, ainsi que l'Italie sera délivrée de son implacable et mortelle ennemie ; et Rome, qui fut dans le passé le centre de la théocratie universelle, sera à l'avenir le centre de la sécularisation universelle, où doit être proclamée à la face du monde entier la grande charte de la liberté humaine. »

Ce sont là autant de déclarations, de vœux et de résolutions authentiques des frans-maçons ou de leurs assemblés.

(A suivre).

MORT DU R. P. DOM COUTURIER

ABBÉ DE SOLESMES.

Les journaux d'Europe nous apportent la douloureuse nouvelle de la mort du R. P. abbé de Solesmes, dom Couturier.

L'éminent religieux était né à Chevillé-sur-Dême, dans le diocèse de Tours ; il avait soixante-treize ans. Ses funérailles ont eu lieu le 4 novembre.

De tous les lieux de la France que nous avons visités, Solesmes est un de ceux qui nous sont restés les plus chers. Quiconque y a vécu ne saurait l'oublier. Nous l'avons vu dans sa gloire et dans ses malheurs ; nous avons vu les moines réunis dans leur pieuse retraite ; nous les avons entendus chanter dans leur magnifique église les louanges de Dieu ; puis nous les avons revus plus tard, dispersés dans le village, autour du monastère fermé et gardé par des gendarmes de l'Etat ; mais ils étaient

toujours les mêmes : bous et affables pour leurs visiteurs, fidèles à la prière, pleins de confiance en Dieu, ardents au travail et à l'étude.

M. Cartier l'a dit éloquemment, dans un beau livre où il a raconté l'histoire de ces pauvres persécutés : « Des scellés n'ont point empêché le Christ de ressusciter. Les expulsés de Solesmes sont plus heureux que leurs persécuteurs ; ils sont dispersés autour des murs de Carthage profanée, qu'ils assiègent, comme les remords salutaires qui troublent la conscience. »

Solesmes ! que d'intrépides et dévoués serviteurs l'Eglise compte là !

Le R. P. dom Couturier était le chef de cette vaillante phalange, et, les qualités de son esprit comme celles de son cœur le faisaient regarder comme le digne successeur de dom Guéranger.

Il y a deux ans, Mgr l'Archevêque de Montréal était allé lui faire visite. Quel accueil joyeux et empressé lui firent le Père abbé et sa famille religieuse ! Car, de tout temps, dans cette Abbaye illustre, on a eu pour le Canada, et pour Montréal en particulier, les plus vives sympathies.

La mort de dom Couturier est une grande perte, et nous prions ses fils, les Bénédictins de Solesmes, d'agréer l'hommage de nos plus sincères condoléances.

P. N. B.

UN SOUVENIR DU BAGNE

C'était un apôtre que le P. Lavigne, l'apôtre des forçats de Rochefort, de Brest, de Toulon. Prêchant un jour dans la chapelle d'une maison religieuse à Paris, il racontait un fait admirable qui atteste l'étonnante bonté de Dieu en faveur d'un pécheur pénétré d'un sincère repentir.

Il y a un homme, dit-il, dont le souvenir est empreint dans mon âme d'une manière ineffaçable ; c'est un saint que je vénère ; et cet homme, ce saint, c'est un forçat.

Un soir, il vint me trouver au confessionnal, et, après la confession, je lui adressai quelques questions, comme j'avais souvent coutume de le faire avec ces infortunés. Cependant, cette fois, un motif plus particulier m'engageait à interroger celui-ci. J'avais été frappé du calme répandu sur ses traits. Je n'y fis pas d'abord grande attention, car j'avais déjà eu l'occasion de remarquer la même chose chez plusieurs de ces malheureux. Néanmoins, la précision avec laquelle il s'exprimait, l'exactitude

rigoureuse et le laconisme de ses réponses piquaient de plus en plus ma curiosité.

Il me répondit sans affectation, ne disant pas un mot inutile, et n'allant jamais au delà de ce que je lui demandais. Aussi ce ne fut qu'en le poussant et en le pressant par mes questions que je parvins à savoir, en quelques mots bien simples, sa touchante histoire.

— Quel âge avez-vous, lui dis-je d'abord ? — Quarante-cinq ans, mon Père.

— Combien y a-t-il que vous êtes ici ? — Il y a dix ans.

— Devez-vous y rester encore longtemps ? — A perpétuité, mon Père.

— Quelle est donc la cause de votre condamnation ? — Le crime d'incendie.

— Sans doute, mon pauvre ami, vous avez beaucoup regretté d'avoir commis cette faute ? — J'ai beaucoup offensé Dieu, mon Père, mais je n'ai point commis ce crime. Toutefois, je suis justement condamné, mais c'est Dieu qui m'a condamné.

Cette réponse piquant plus vivement ma curiosité, je repris : — Mais que voulez-vous donc dire, mon ami ? Expliquez-vous.

Alors il me répondit : — J'ai beaucoup offensé Dieu, mon Père, j'ai été bien coupable, mais jamais envers la société. Après une foule d'égarements, le bon Dieu toucha mon cœur. Je résolus de me convertir et de réparer le passé ; mais, depuis ma conversion, il me restait une inquiétude, un poids énorme sur le cœur. J'avais tant offensé le bon Dieu, pouvais-je croire qu'il eût tout oublié ? Et puis, je ne trouvais rien qui fût de nature à réparer ces iniquités malheureuses de ma jeunesse, et je sentais un besoin immense de réparation !

Sur ces entrefaites, un incendie éclata près de ma demeure. Tous les soupçons tombèrent sur moi ; on m'arrêta et l'on me mit en jugement. Pendant la procédure, je fus beaucoup plus calme que je ne l'avais jamais été : je prévoyais bien que je serais condamné, mais j'étais prêt à tout.

Enfin arriva le jour où devait se prononcer ma sentence. Le jury quitta la salle pour aller délibérer sur mon sort, et dans ce moment, il me sembla entendre une voix intérieure qui me disait : « Si je te condamne, je me charge aussi de faire ton bonheur et de te rendre la paix. » A cet instant, je ressentis effectivement une paix délicieuse. Les jurés revinrent bientôt apportant

leur verdict qui me déclarait convaincu du crime d'incendie, avec circonstances atténuantes ; j'étais condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Je fus obligé de me contenir pour ne pas verser des larmes, qu'on aurait sans doute attribuées à tout autre motif qu'à celui du sentiment de bonheur que j'éprouvais. On me conduisit à mon cachot, et là, tombant sur la paille qui me servait de lit, je me mis à répandre un torrent de larmes si douces que l'homme le plus voluptueux aurait été heureux d'acheter au prix de toutes ses jouissances, le bonheur de les verser. Une paix ineffable remplissait enfin toute mon âme. Elle ne me quitta pas pendant la route que je parcourus pour arriver au bagne, et ne m'a jamais abandonné jusqu'ici.

Depuis cette époque, je lâche de remplir tous mes devoirs, d'obéir à tout et à tous. Je ne vois dans ceux qui me commandent ni le commissaire, ni les adjudants, ni les gardes-chiourmes, je ne vois que Dieu ! Je prie partout, sur les travaux, aux ramas ; je prie toujours, et le temps passe si vite, que je puis à peine m'en apercevoir ; les heures s'écoulent comme des minutes, les jours comme des heures, les mois comme des jours, les années comme des mois ; encore c'est à peine, ce n'est pas assez dire. Personne ne me connaît, on me croit condamné justement, et cela est vrai.

Vous ne me connaissez pas non plus, mon Père ; je ne vous dis ni mon nom, ni mon numéro ; priez seulement pour moi, je vous en conjure, afin que je fasse la volonté de Dieu jusqu'à la fin.

Ainsi parla cet homme. Je ne le revis qu'une fois, un soir, où il vint, comme les autres, pour recevoir l'absolution. Depuis, j'ai vainement cherché à le retrouver, il se dérobe à toutes mes recherches ; je suis retourné deux fois au bagne et c'est toujours sans succès que j'ai tout fait pour revoir cet homme ; il est invisible pour moi, mais son souvenir est resté profondément gravé dans mon âme.

Aimer n'est pas encore toute la soif suprême :
C'est aimer et toujours posséder ce qu'on aime !
Voilà ce que tout bas rêve tout cœur humain.
Mais Dieu, quand il créa, fit si bien chaque chose :
Au firmament, l'étoile ; au vert buisson, la rose ;
Au cœur — urne sans fond — l'éternité sans fin !

L'abbé GINGRAS.

LA PRIERE

« Lorsque vous priez, entrez dans votre chambre, fermez-en la porte et priez votre Père loin du regard des hommes ; votre Père qui voit ce qui se passe dans le secret de votre chambre vous exaucera. »

Douces paroles qui nous révèlent d'ineffables douceurs et une force toute-puissante.

La prière !

Dire qu'il s'est trouvé des hommes assez déraisonnables pour attaquer la prière !

Tout prie sur la terre !

Il serait plus facile de supprimer la terre que de faire taire la voix de la prière.

La prière n'existerait pas que le cœur de l'homme l'inventerait dans l'immensité de ses besoins.

Pourquoi ?

Parce que partout où il y a en présence un grand et un petit, un fort et un faible, un riche et un pauvre, il y a une prière qui s'échange.

Partout où il y a un cœur humain et Dieu, il y a une prière.

Tant que le cœur humain, qui est indestructible, immortel, et Dieu, qui est éternel, existeront, c'est à-dire toujours : on priera !

* * *

La fleur a besoin du soleil et de la goutte d'eau ; de la goutte d'eau qui entretient sa fraîcheur, du soleil qui révèle en l'épanouissant les trésors de ses riannes couleurs et de ses parfums enivrants.

La fleur prie à sa manière la goutte d'eau dont elle attend l'humidité et le soleil dont elle veut la caresse : muette prière, mais comprise par Celui qui nourrit le petit oiseau et donne au lys des champs sa riche parure.

L'enfant au radieux matin de sa première communion, le cœur plein de ciel, songe aux anges, à Marie pleine de grâce, à Jésus surtout qu'on lui a décrit et qu'il conçoit beau au-dessus de toutes les beautés.

L'enfant prie, et si bien, que Jésus échange son ciel contre le

sanctuaire de son cœur où il lui murmure suavement la mystérieuse parole : « Mes délices sont d'être avec les enfants des hommes. »

Le pauvre tend la main au riche qui passe et essaye de faire sa misère éloquente, car il sait que le cœur du riche peut et sait être généreux.

Le pauvre prie le riche : donnez , pour l'amour de Dieu.

Ce sont là des exemples bien différents et d'intérêts très particuliers, qu'il serait facile de multiplier.

Dites donc à la fleur, au petit enfant, au pauvre, de ne pas prier, leur nature vous répondrait : impossible.

Il y a un riche qui est la plénitude comme la source de toutes les richesses ; ses trésors sont aussi inépuisables en quantité et en variété que l'infini.

Il est aussi un pauvre, dont la grande pauvreté se trahit par des besoins et des aspirations sans nombre, que l'infini — et l'infini seul — peut satisfaire.

Ce riche, c'est Dieu, un père.

Ce pauvre, c'est l'homme, un fils.

Et la prière n'unirait pas ces deux âmes ouverts l'un à l'autre et qui s'attirent irrésistiblement, nécessairement.

Dieu a résolu positivement le problème : priez.

La prière... oh ! combien l'homme qui sait un peu ce qu'il est et qui entrevoit quelque chose de ce qu'est Dieu, a besoin de prier, un besoin proportionné à sa propre pauvreté et à la richesse de Dieu !

* * *

La prière a trois temples principaux :

Le cœur de chacun de nous en particulier ;

Le foyer domestique ;

L'église.

L'assemblée d'un peuple ! plus de dix mille hommes dans la même église faisant ensemble la même prière, chantant le même *Credo*... c'est un spectacle auquel Dieu ne résiste pas.

Ne crains rien, peuple béni, qui te réunis pour prier, l'avenir t'appartient, car tu appartiens à Dieu qui donne aux nations leur lendemain.

Tant que tu garderas le secret d'une pareille prière, tes péchés te seront pardonnés, si tu pêches ; tu continueras ta marche en avant.

Mais je vais au foyer domestique ; entendre la prière du soir.

A. M.

LE CENTENAIRE DE LAMARTINE

Discours de Mgr Perraud

ÉVÊQUE D'AUTUN

Le 21 octobre dernier, dans l'église de Saint-Vincent de Mâcon, Mgr Perraud a prononcé à l'occasion du centième anniversaire de la naissance de Lamartine un discours que tous les journaux de France ont publié.

A toutes les questions que l'on se posait relativement à cette fête religieuse en l'honneur du poète et à son panégyrique, l'évêque répond dès le début :

Je suis venu ici pour faire écho, par la prière publique de l'Eglise, à ces sentiments d'une âme qui, au milieu même de ses faiblesses ou de ses égarements, s'est toujours préservée du déterminisme brutal dont tant d'hommes se prévalent aujourd'hui pour abriter lâchement leurs fautes derrière la fatalité prétendue des instincts et des passions.

Lamartine a prié « la divine clémence de triompher en lui pardonnant. » Cette humble attitude, ce langage vraiment chrétien me dispensent d'énoncer explicitement des réserves sur le rôle de ses œuvres dans lesquelles il ne s'est suffisamment souvenu ni du Dieu de son baptême, ni de la religion de sa mère ; et, plein de confiance pour lui dans l'infinie miséricorde, je puis parler librement des services inappréciables dont la France spiritualiste et chrétienne est redevable au chantre des *Méditations* et des *Harmonies*.

Mgr Perraud parle ensuite de la mère de Lamartine.

Non, elle ne faillit pas à sa tâche. Semblable à cette mère « véritablement admirable et digne d'être louée par les gens de bien » dont parlent nos saints Livres, « cachant sous les plus chaudes effusions de l'amour maternel un cœur viril », elle imprima profondément dans les âmes de ses enfants le respect, le culte, l'adoration du Dieu dont elle était vraiment pour eux, par la pureté de sa vie, la vivante image.

Voilà pourquoi, à travers les vicissitudes d'une existence très agitée, en dépit de lacunes ou de défaillances regrettables, l'idée

de Dieu est demeurée pour Lamartine l'inspiration maîtresse et souverainement directrice dont rien ne l'a pu faire dévier.

Si j'insiste sur ce point, c'est que lui-même ne s'est jamais lassé de revenir, en toute occasion, sur la dette de reconnaissance dont il se sentait redevable envers sa mère. Non seulement il n'a jamais cru l'avoir suffisamment payée, mais plus les honneurs, le crédit, l'autorité littéraire ou politique s'accumulaient sur sa tête, plus il aimait à en reporter la gloire sur celle qu'après Dieu, il proclamait avec raison sa seconde et visible Providence.

Quelle est la mission du poète, comment Lamartine a-t-il compris la sienne, et comment l'a-t-il remplie, c'est ce que l'orateur nous dit plus loin.

Il a souvent été donné à Lamartine d'égaliser l'idée que lui-même s'était faite de la mission — j'allais presque dire de l'apostolat — dévolue au vrai poète, chargé d'être en ce monde l'écho des voix célestes. Il a défini la poésie « l'incarnation de ce que l'homme a de plus intime dans le cœur, de plus divin dans la pensée, avec ce que la nature a de plus magnifique dans les images et de plus mélodieux dans les sons. »

Ailleurs encore, et cette fois dans sa langue favorite, il a dit :

Blanche-toi, mon âme, et, d'essor en essor,
Remonte de ce monde aux beautés éternelles,
Et, toujours aspirant à des beautés nouvelles,
Crie au Seigneur : Encore ! encore !

Voilà bien la poésie dans la plus compréhensive acception du ministère dont elle est investie au milieu des hommes. Comme le personnage symbolique mis en scène par Longfellow, le poète est celui qui ne cesse de redire à ses compagnons de voyage l'*Excelsior* des pensées magnanimes et des désirs qu'aucun bien créé ne saurait assouvir. Oui, aux jours de ses meilleures inspirations, Lamartine a été cette voix venue de Dieu pour soulever les âmes, leur donner des ailes et les faire monter jusqu'à l'absolue et vivante Beauté, vengée par lui des affronts que lui avaient infligés l'école sensualiste et les chétifs versificateurs.

Arrivé à considérer le rôle que Lamartine a joué dans la politique, Mgr Perraud s'exprime ainsi.

Je ne me départirai pas, Messieurs, de la réserve que mon caractère m'impose et je n'apprécierai ici ni les événements de

1818, ni le rôle politique de Lamartine au milieu de ces événements.

Mais ce qui est au dessus de toute discussion, ce qui sera éternellement glorieux pour cet homme si brusquement investi d'une sorte de souveraineté résultant moins de sa situation officielle que de la prodigieuse puissance de sa parole, c'est qu'il ne s'est jamais servi de l'une et de l'autre que pour rappeler au peuple les droits de l'éternelle justice, lui inspirer les résolutions les plus généreuses et lui communiquer l'enthousiasme dont il était lui-même rempli. L'enthousiasme ! Si jamais ce mot a eu la plénitude de sa très noble signification, c'est bien quand on l'applique aux effets produits par certains discours de Lamartine. Les âmes ressentirent alors cette commotion sacrée qui les soulève bien au-dessus de la terre et les jette, toutes frémissantes, jusque dans le sein de Dieu.

Et l'orateur cite un fragment d'un discours prononcé à Mâcon par Lamartine le 9 décembre 1818 lors de la promulgation de la constitution.

« Peuple, Dieu seul est souverain, parce que seul il est créateur ; parce que seul il est infailible, seul juste, seul bon, seul parfait.

.....
« Elevons nos pensées aussi haut que Dieu lui-même, pour qu'il inspire de plus en plus ce peuple, pour qu'il donne l'ordre spirituel à la terre, comme il a donné l'ordre matériel aux astres là-haut.

« Qu'il bénisse la Constitution !

« Qu'elle commence et qu'elle finisse par son nom !

« Qu'elle soit pleine de lui !

« Qu'elle multiplie, qu'elle pacifie, qu'elle sanctifie le peuple français. »

Les applaudissements provoqués par ce magnifique langage duraient encore lorsque les représentants officiels du pouvoir entrèrent dans cette église pour le chant du *Te Deum*. Ce serait le cas de redire ici le mot de Bossuet après la victoire de Rocroi : Mâcon « commença l'action de grâces, toute la France suivit. » Oui, toute la France ; car c'est bien à elle que l'incomparable orateur avait parlé, comme c'est d'elle en ce moment que je voudrais pouvoir me faire entendre.

Nous ne pouvons multiplier ces extraits. Nous citerons cependant encore la péroraison de ce discours que nous ne nous permettons point d'apprécier :

Non, je l'affirme, ce n'est pas au Dieu de la pure raison que Lamartine a voulu remettre ses meilleures espérances pour les destinées de son âme immortelle. Il a formellement entendu dormir son dernier sommeil au pied de la croix du divin Rédempteur, et puisque c'est par le sang répandu sur cette croix que nous avons imploré pour cette âme, suivant le langage touchant de la liturgie de l'Eglise, « le rafraîchissement, la lumière et la paix, » je veux finir en répétant devant cet autel, en présence de ce catafalque, un fragment de cette sublime invocation :

Verbe incréé, source seconde
De justice et de liberté,
Parole qui guéris le monde,
Rayon vivant de vérité,

.....
.....
Règne à jamais, ô Christ, sur la raison humaine
Et de l'homme à son Dieu sois la vivante chaîne;
Illumine sans fin de tes feux éclatants
Les siècles endormis dans le berceau des temps.

Puisse cette prière, qui a jailli d'une inspiration absolument chrétienne, redevenir la prière universelle de notre chère France ! Car, pour revenir à une pensée de Lamartine et compléter une citation qu'à dessein j'ai laissée tout à l'heure inachevée, après avoir dit que « la prière est le dernier mot et le dernier acte de toute civilisation vraie, » il ajoute, — et en présence de l'auditoire qui m'écoute j'estime que cette admirable parole n'a pas besoin d'être commentée : — « La plus belle attitude de l'humanité, c'est d'être agenouillée devant Dieu. »

QUESTION AU SUJET DU MARIAGE

La *Patrie* demande :

« Le mariage de deux catholiques est-il reconnu valable par le clergé catholique de cette province, s'il a été célébré par un ministre protestant ? Telle est la question traitée longuement par le *Mail*.

Nous étions sous l'impression qu'en vertu d'un décret du Concile de Trente, tout mariage célébré par un chrétien est valable,

et que l'une des personnes ainsi unies ne saurait convoier à de nouvelles noces du vivant de son époux ; mais le *Mil* prétend qu'il n'en est pas ainsi. Nous demandons de bonne foi à être éclairé à ce sujet. »

En réponse à cette question, nous donnons le texte même de l'annonce lue au prône chaque année le dimanche de *Quasimado*.

Décret du cinquième concile de Québec : « Des catholiques indignes de ce nom, osent quelquefois se présenter devant un ministre hérétique, en sa qualité de ministre de religion, pour contracter mariage ; c'est pourquoi nous avérissons tous les fidèles de cette province que c'est une faute mortelle, un énorme scandale et une espèce d'apostasie, que de communiquer ainsi dans les choses divines avec les hérétiques, contre les lois de l'Eglise. En conséquence, nous ordonnons à tous les curés de publier ce décret, en langue vulgaire, dans leur église paroissiale, deux fois par année, savoir à l'Épiphanie et au dimanche de *Quasimado*, et de l'expliquer, si cela paraît nécessaire.

« Pour obéir à cet ordre du Concile, nous croyons devoir vous rappeler, N. T. C. F., que Notre-Seigneur a élevé à la dignité de sacrement le mariage entre chrétiens. Il y a sacrement toutes les fois que deux personnes baptisées, catholiques ou non-catholiques, contractent un mariage contre la validité duquel il n'y a aucun empêchement canonique dirimant.

Il y a donc sacrilège lorsque ce sacrement est reçu sans les dispositions nécessaires : par exemple, lorsque, malgré la défense formelle de l'Eglise, un catholique voulant contracter un mariage mixte, va en quelque sorte renoncer à sa foi, en reconnaissant le ministère d'un hérétique en lui demandant une bénédiction réprouvée par l'Eglise de Jésus Christ.

Mais lorsque deux catholiques de cette province vont se présenter devant un ministre hérétique pour contracter mariage, ce mariage est nul et alors, au scandale et à l'apostasie dont ils se rendent coupables, se joint le danger de passer leur vie dans un état de concubinage et, par conséquent, de damnation.

Jamais l'Eglise ne permettra à un de ses enfants d'aller contracter mariage devant un ministre hérétique, en tant que ministre de religion. Si parfois elle tolère ce qu'on appelle des mariages mixtes, entre catholiques et non-catholiques, elle met à sa permission plusieurs conditions dont la première est que le mariage soit contracté devant un prêtre catholique. »

CHRONIQUE

Ordinations faites dimanche le 9 novembre, à la cathédrale de Montréal, par Mgr L. Z. Moreau, évêque de St-Hyacinthe.

Ordres-Mineurs. — M. E. Choquet, Montréal.

Sous-Diaconat. — R. P. C éophas, de l'Ordre de Cîteaux.

Diaconat. — MM. W. J. Chauvin, Montréal.

G. H. Luerhrsmann, Dubuque.

J. J. Egan, Hart. ord.

L. P. Desmarais, Oregon-City.

T. P. McDonnell, Springfield.

* * *

Le Père Damien, franciscain, s'est embarqué jeudi dernier, à Liverpool à bord du *Circassian*, en route pour le Canada. Le R. Père sera attaché au couvent des franciscains de la rue Richmond. Il sera employé au ministère de la prédication.

* * *

La *Revue du Tiers-Ordre* qui avait cessé de paraître depuis quelques mois, va paraître de nouveau au mois de janvier prochain. Elle sera rédigée par les RR. PP. Franciscains et sera entièrement sous leur contrôle. Nul doute que cette publication fera beaucoup de bien et qu'elle sera encouragée par toutes les familles chrétiennes.

* * *

Le Tiers-Ordre de saint François va prendre de nouveaux développements. Deux nouveaux centres vont se former sous peu ; ce qui portera à trois le nombre des fraternités dans la ville de Montréal.

* * *

Mgr Grouard qui a été élu évêque il y a déjà près de deux mois, ne pourra connaître la nouvelle de sa nomination que vers le premier janvier prochain. Il est actuellement à la mission de Notre-Dame-des-sept-douleurs, dite « au fond du Lac Athabaska. » Il sera obligé d'attendre l'ouverture de la navigation pour se rendre à St-Boniface, où, probablement, le nouvel évêque recevra la consécration épiscopale.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome. — Le Saint-Père vient de décréter les nominations suivantes, sur la proposition de la Sacrée Congrégation de la Propagande : Est nommé évêque de Lahore (Inde), en remplacement de Mgr Symphorien Mouard, décédé, le R. P. Emmanuel d'Arvers, dans le monde Alphonse Van den Bosch, capucin missionnaire au Pendjab depuis trente-six ans ; évêque de Dacca (ancien vicariat apostolique du Bengale Central), le R. P. Augustin Louage, prêtre de la Congrégation Sainte-Croix, né à Tourcoing (France), le 18 septembre 1825 ; vicaire apostolique de l'Áthabaska-Mackenzie, en remplacement de Mgr Faraud, décédé, le R. P. Emile Grouard, des Oblats de Marie Immaculée, né à Cénomane (diocèse de Tours).

Brésil. — L'évêque de Bêlem de Para, Mgr de Macedo Costa, ancien élève de Saint Sulpice, actuellement à Rome, a appris qu'il avait été élu sénateur, l'emportant sur un ministre son concurrent, ce qui prouve, malgré les graves difficultés de la situation au Brésil, combien l'attachement aux évêques et l'estime dont ils jouissent sont profondément enracinés parmi les populations.

Grèce. — La nouvelle cathédrale de Saint Denis, à Athènes, a été consacrée le 28 septembre par Mgr Marango. C'est le signe d'un nouveau progrès du catholicisme en Grèce.

Hollande. — Une association populaire catholique vient d'ouvrir à Amsterdam une Exposition d'un nouveau genre. Cette Exposition ne comprend que des objets fabriqués par des ouvriers à leurs moments de loisir, chez eux, au lieu d'aller dans les cabarets et tavernes. Mgr l'évêque de Harlem a ouvert en personne cette exposition ouvrière.

AUX PRIÈRES.

Sr Adelaïde Lauzon (Ste-Marie d'Égypte) de la Miséricorde.
Madame Singer, religieuse du Sacré-Cœur.
Charles M. Ducharme, notaire, Montréal.
A. N. Hector Granger, libraire, "
Nathalie Morin, St-Johnsbury, Vt.
Sr Marie-Justine (Octavie Granger), Sr de Ste-Anne, Lachine,

IMPRIMERIE

ANTOINE ROBERT

193, Rue St-Urbain, - Montreal.

B. E. McGALE

PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123

MONTREAL.

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " à 6 " "

" 8 30 " à 9.30 "

VIGNOBLES CANADIENS

Comte d'Essex Ont.

ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE,

SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

CLOCHES POUR EGLISES

MEARS & STAINBANK,

Etablis en 1570

FONDERIE de CLOCHES de WHITECHAPEL (Londres Ang).

MENEELY & CIE

ETABLIS EN 1826. WEST TROY, N. Y.

HUGH RUSSEL,

Agent.

43 RUE ST-FRANCOIS-XAVIER, - MONTREAL.

Prix donnés sur demande pour cloches délivrées soit à Montréal, soit à la gare de chemin de fer ou au quai de bateau à vapeur le plus près.



LIVRES Anciens et Modernes achetés et échangés, catalogues publiés trimestriellement. Librairie scientifique. Papeterie à bon marché.

GRANGER FRERES,
No 1699, RUE NOTRE-DAME, 2e porte a l'Est de l'Eglise
Notre-Dame, Montreal.

QUERY FRERES

ARTISTES-PHOTOGRAPHES

EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN
No 10, RUE ST-LAMBERT.

Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

ARTICLES EN DEMANDE

GLACIERES en bois franc, air froid et sec, à bon marché. SORBETIERE, toute dimension et prix. TONDEUSES pour l'herbe, \$5.50 à 7 50. TOILE en fil métallique depuis 20c la verge. BALAIS à tapis (nouveaux) \$2.25 à 4.00.,

AU NOUVEAU MAGASIN DE

L. J. A. SURVEYER, 6, rue St-Laurent, Montréal.

CHARLES A. BRIGGS

CHAPELIER et MANCHONNIER

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc, Etc

2097 RUE NOTRE-DAME.

PERRAULT ET MESNARD,

ARCHITECTES

17 Cote de la Place d'Armes

Boîte 1414 Bureau de Poste

M. PERRAULT

A. MESNARD

FONDERIE DES ARTISANS

FONDÉE EN 1870

DAY & DEBLOIS

FABRICANTS DE LA

Célèbre Fournaise à Eau chaude "BEAUPRÉ" pour chauffage des Eglises, Collèges, Couvents, Edifices publics et Résidences. Nous faisons une spécialité des ouvrages en fonte suivants :

**Colonnes pour Eglises, Magasins, etc., Radiateurs, Clo-
tures et Balustrades en Fonte pour Toits, Tourrel-
les, Balcons. Parterres, etc., etc. Clotures
pour Cimetières, etc., etc.**

120, RUE ANNE,

MONTREAL.

LA ROYALE

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

WM TATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. St-CYR,
agents du département français.

Bureau Principal :

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

Wm. McNALLY & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Egouts Ecossais, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50 Rue McGILL Montréal



OUVRAGES en MARBRE et en GRANIT

COTE DES NEIGES, MONTREAL.

J. & P. BRUNET,

Importateurs et Manufacturiers de

MONUMENTS, TOMBES, CHARNIERS,

POTEUX, COPINGS,

Et toutes sortes d'ouvrages de cimetières.

Reparations de tout genre a des Prix
Très Réduits.

Spécialité: Cercueils doubles en marbre.

Agence privée: J. BRUNET, Cote des Neiges

“ PLA. BRUNET, Entrepreneur-Briquettier, 203, rue Laval.

MAISON DE SANTE

POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRERES DE LA CHARITE

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté
de la dite église, près Montréal, P. Q.

NOUVELLE MAISON D'ORNEMENTS D'EGLISE

ALBERT GAUTHIER,

(Cadevant de la Maison B. Lanctot)

IMPORTATEUR DE

Bronzes, Ornaments d'Eglise, Chasubles, Vins de Messe.

MANUFACTURIER DE

Statues, Chemins de Croix, Peintures, Décorations,
Bannières, Insignes, etc.

1677 Rue NOTRE-DAME

MONTREAL.

LOTERIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirage le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le quarantième tirage mensuel aura lieu le

Mercredi, le 19 Novembre 1890, à 2 Heures P. M.

VALEUR des LOTS : \$50,000,00

GROS LOT : UN IMMEUBLE DE 5,000

NOMENCLATURE DES LOTS :

1 Immeuble de	\$5,000.00	\$5,000.00
1 do	2,000.00	2,000.00
1 do	1,000.00	1,000.00
4 do	500.00	2,000.00
10 do	300.00	3,000.00
30 Ameublements.....	200.00	6,000.00
60 do	100.00	6,000.00
200 Montres d'or.....	50.05	10,000.00
1000 Montres d'argent.....	10.00	10,000.00
1000 Serviettes de toilette.....	5.00	5,000.00

2307 lots valant \$50,000.00

\$1.00 LE BILLET

A. A. AUDET, Secrétaire.

Bureau : No 19, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

C. S. GAGNIER

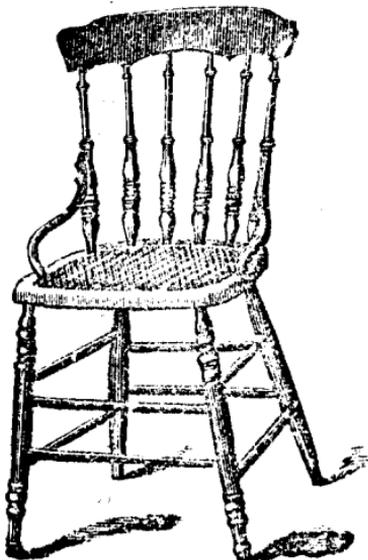
Etablie en 1850.

PEINTRE DECORATEUR

TAPISSIER

No 24 RUE VITRE No 24

MONTREAL.



GEO. H. L'ABBE & CIE

433, 435, rue St-Jacques,

131, 133, 135, rue Inspecteur.

EN GROS.

MANUFACTURIERS DE

Toutes sortes de Chaises en Bois, en
Canne et Perforees, ainsi que Bancs.

NOUS TENONS EN STOCK CONSTAMMENT:

De 50,000 a 60,000 Chaises,

OUVRAGE GARANTI

PRIX LES PLUS BAS.

JOS. ROBERT & FILS
MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE,
MANUFACTURIERS DE
PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES]

SPÉCIALITÉ :
BANCS D'ÉGLISE, PUPITRES, CHAIRES, ETC., ETC.

TOUJOURS EN MANS :
PIN, EPINETTE, PRUCHE, BOIS BLANC, ETC.
TELEPHONE 878 B.
107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL.

STANDARD LIFE ASSURANCE CO.

ETABLIE EN 1825.
DE EDIMBOURG. ECOSSE.

Bureau principal en Canada : Montréal.

Assurances subsistantes, \$100,000,000. | Fonds investi, \$33,000,000 | Revenu annuel, \$4,450,000
Bonus distribués, \$22,000,000. W. M. RAMSAY, gérant.

VICTOR THERIAULT
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES
16½ et 18 Rue Saint-Urbain MONTREAL.
Téléphone No 1399. Prix MODÉRÉS. Spécialité : Embaumer.

A. HURTEAU & FRERE,
MARCHANDS de BOIS de SCIAGE
92, RUE SANGUINET, MONTREAL.

CLOS } Coin des rues Sanguinet et Dorchester.
TELEPHONE No. 106.
Bassin Wellington, en face des Bureaux du Grand-Tronc.
TELEPHONE No. 1404.

JOS HUSEREAU **PLOMBIER, FERBLANTIER.**
Poseur d'Appareils à Eau Chau-
de, Couvertures, Etc.
No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

A. PALASCIO **MARCHAND DE FER**
En Gros et en Détail.

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Eglises,
Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour Menuisiers, Charpentiers,
Meubliers etc., une spécialité.

390, Rue St-Jacques, 390.